

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d ROCHES-FOURTES

CANTON

d ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Septembre 1947 193

OBJET :

Règlement des dépenses de M. Dupré, Capitaine de la Cie de Sapeurs-Pompiers

L'an mil neuf cent quarante sept le 26 du mois de Septembre le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERLONNI Ch. Maire

47086
NOMBRE

en session } ordinaire
 } extraordinaire d'après convocations faites le 22 Septembre 1947

de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

20

Etaient présents : MM. BERLONNI Charles, Veyssière, Rochegereaux, Dusseau, Jullien, Eue Fayzet, Melle Rikovsky, Boudet, Kirradena, Chollet, Gouge, Chazenaud, Frugand, Domecq, Couail, Savignac, Cousinet, Senellier, Grussenmeyer, Simon.

Absents : MM.

DATE

de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GOMES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Dupré a fait un stage de 21 jours au centre d'instruction de Pomplara à Paris.

Au cours de stage il a acheté des ouvrages de documentation qui lui ont été conseillés. Les ouvrages ont coûté 2.985 frs.

LE CONSEIL

décide que cette somme sera remboursée à M. Dupré et que les ouvrages seront pris en charge à l'inventaire. D'autre part, il accepte le mémoire de 2.640 frs présenté par le sieur Bernard qui a assuré la permanence de nuit pendant la durée du stage de M. Dupré.

3 débits + 1 autre
Billets la 24.10.47

APPROUVÉ

La Rochelle, le 1^{er} Juin 1947

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

[Signature]

Fait et délibéré à ROYAN

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

[Red handwritten signature]

Pour extrait conforme :

Le Maire,



[Handwritten signature]

Le vote a eu lieu au
n public, établir à la
a désignation de leur
(Art. 51 de la loi du
il 1884).

Mentionner à la suite la
cause qui les a empêché de
gner (Art. 57 de la loi
municipale).